

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE L'HERAULT U13 Masculin

Saison
2020/2021

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1 – Composition Le championnat est composé	2 poules de 6 équipes	2 poules de 6 équipes	2 poules de 6 équipes
	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées	Equipes ayant participées aux journées de brassage de début de saison	Equipes ayant participées aux journées de brassage de début de saison	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
3 – Qualification	<ul style="list-style-type: none"> - U13M, U12M - U11M (certificat médical du médecin de famille). - U10M INTERDIT 		
4 – Ballon	TAILLE 6		
5 – Hauteur de panneau	3,05m		
6 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,25 m (ligne en pointillé)		
7 – Obligations sportives	<p>Toutes les défenses de zone demi terrain organisées sont INTERDITES. Défense INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE</p> <p>Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont FORMELLEMENT INTERDITS</p> <p>Jeu rapide en zone arrière</p>		
8 – Temps de jeu	<p>4 périodes de 8 min. décomptées</p> <p>2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps</p> <p>Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps</p> <p>Mi-temps : 8 min</p>		
9 – Prolongations	En cas d'égalité, autant prolongation de 4 minutes que nécessaire		
10 – Horaires des rencontres	Samedi 13H00	Samedi 13H00	Samedi 13H00
	Rencontre en 5 contre 5		

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
11 – Système de l'épreuve	<p>Championnat en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Championnat de niveau en poule du 9 janvier 2021 au 9 mai 2021 ○ Phase finale de classement sur 1 journée le 15 mai 2021, utilisation du ranking FFBB pour définir l'équipe qui reçoit (mieux classée) : match des 1^{ers}, des 2^{èmes}, 	<p>Championnat en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Championnat de niveau en poule du 9 janvier 2021 au 9 mai 2021 ○ Phase finale de classement sur 1 journée le 15 mai 2021, utilisation du ranking FFBB pour définir l'équipe qui reçoit (mieux classée) : match des 1^{ers}, des 2^{èmes}, 	<p>Championnat en 2 phases () :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Championnat de niveau en poule du 9 janvier 2021 au 9 mai 2021 ○ Phase finale de classement sur 1 journée le 15 mai 2021, utilisation du ranking FFBB pour définir l'équipe qui reçoit (mieux classée) : match des 1^{ers}, des 2^{èmes},
	<p>Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour la phase 1 du championnat. Le classement de la phase 1 est arrêté au 24 mai 2021. Les rencontres non jouées à cette date seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle), les rencontres ne seront comptabilisées - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat des rencontres : non comptabilisées, perdues par forfait ... <p>Les matchs de 2^{ème} phase dit de classement ne peuvent être reportés. Toute absence sera considérée comme match perdu par forfait. En cas d'impossibilité d'organiser la 2^{ème} phase de classement, le ranking fédéral déterminera le classement. En absence de phase finale de classement, l'attribution des titres sera déterminée par le classement général de la phase 1.</p>		
12 – Chronomètre des tirs			
13 – Logiciel e-marque	<p>Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
14 – Classement	<p>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
15 – Sanction en cas de forfait général	<p>Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.</p>		
16 – Statut des Techniciens			
17 - Arbitre	<p>Désignation (sous réserve de disponibilité, sinon arbitres clubs)</p>	<p>Arbitres clubs</p>	
18 – Caisse de péréquation	<p>Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours</p>		
19 – Salle	<p>Classement : H1</p>		
20 – Cas particuliers	<p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.</p>		

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
21 – Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : 10 maximum Type de licences autorisées : (nombre maximum) Licence 1C, 2C, OCT ou AST 5 Licence 0C Sans limite Licence AS-CTC voir RSP des CTC (AS HN INTERDIT)	U13M	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum) Blanc : Sans limite